



**NAMUR
CAPITALE**

**Prime de soutien à certains secteurs impactés
suite aux mesures prises dans le cadre de la
COVID-19**

Formulaire de demande de prime

*Ce formulaire de demande, dûment complété et signé, accompagné de ses pièces annexes justificatives, doit être adressé au Collège communal **avant le 15 juin 2021**, soit par dépôt contre récépissé à l'administration communale (Service du Développement territorial, Cellule Attractivité urbaine), soit par voie postale ou électronique à l'adresse suivante :*

Ville de Namur
Service technique du Développement territorial
Cellule Attractivité urbaine
Hôtel de Ville de et à 5000 Namur
attractivite@ville.namur.be

(Merci d'écrire en majuscules)

| Données d'identification du demandeur | |
|--|--|
| Personne physique | |
| Nom | |
| Prénom | |
| N° de registre national | |
| Adresse (Rue, n°, boîte, code postal, localité, pays) | |
| Téléphone/GSM | |
| E-mail | |
| Personne morale | |
| Nom de la société | |
| Forme de la société | |
| Adresse (Rue, n°, boîte, code postal, localité, pays) | |
| Téléphone/GSM | |
| E-mail | |

Données d'identification de l'établissement :

| | |
|---|---|
| Nom de l'établissement | |
| Adresse (Rue, n°, boîte, code postal, localité) | |
| Type d'activité | |
| Numéro d'entreprise | |
| Code NACE | |
| Micro-brasserie - boîte de nuit | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Pour cet établissement, vous êtes... | <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire |
| L'activité pour laquelle vous sollicitez cette prime correspond-elle bien à votre activité principale ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Données bancaires pour le versement de la prime :

| | |
|---|--|
| Nom du titulaire du compte (doit être identique au nom du demandeur) | |
| Numéro de compte IBAN | |
| Code BIC | |

Documents à joindre au présent formulaire

- Une attestation bancaire relative au compte à vue de l'entreprise (ou un extrait de compte récent reprenant le nom de l'entreprise ou de la personne physique et le numéro de compte) ;
- Une déclaration de TVA du troisième trimestre 2020 (ou des factures datant de septembre/octobre 2020 d'achat de fournitures spécifiques à votre activité, prouvant votre ouverture à cette période) ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité du signataire de la demande ;
- Une présentation des motifs et des impacts de l'arrêt ou de la fermeture des activités ;
- Tout document utile permettant de vérifier les conditions d'octroi de la prime pour les petits commerces (a. 3 § 1 - 5ETP max., perte de 40% du CA...)

| | |
|----------------------------------|--|
| Nombre total de pages en annexes | |
|----------------------------------|--|

Déclaration sur l'honneur et signature

L'administration communale se réserve le droit de vérifier les informations transmises et de demander, le cas échéant, des pièces justificatives supplémentaires.

Je soussigné-e, :

- déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement communal de « Prime de soutien à la relance ».
- déclare que toutes les données fournies dans le présent formulaire sont sincères et véritables.
- m'engage sur l'honneur à poursuivre mon activité sur le territoire de la Ville de Namur.
- **consens** au traitement des données à caractère personnel communiquées à la Ville de Namur, par le biais de ce présent formulaire, dans le cadre strict de la mise en œuvre du Règlement relatif à la prime de soutien à certains secteurs impactés suite aux mesures prises dans le cadre de la Covid-19 et de ma demande de prime.

Les données à caractère personnel communiquées par le biais du présent formulaire sont traitées par la Ville de Namur en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement général sur la protection des données (*le RGPD*). Toute demande d'information relative au traitement de données à caractère personnel ou toute demande d'exercice de droit peut être envoyée à l'adresse dpo@ville.namur.be.

Fait à, le

Signature du ou des demandeur(s) :

Toute déclaration fautive ou erronée peut entraîner le rejet de la demande ou l'obligation du remboursement d'une prime indûment perçue.